

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
 Quorum.....8
 Présents.....12
 Votants.....14
 Procurations.....2
 Absent.....1

Date de la convocation : 05.02.2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 9 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur REFREGÈRES Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 5**
TRAVAUX DE VOIRIE – VALESCURES, LA VIALETTE ET FOUGAYROLLES
DETR 2024 – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Vu la circulaire préfectorale du 8 janvier 2024 concernant les subventions au titre de la DETR,

Considérant que les dossiers de DETR 2024 doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 – Préfecture Aveyron » avant le 1^{er} mars 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour les travaux de voirie communale aux lieux-dits « Valescures, la Vialette et Fougayrolles » :

	Montant éligible	Montant subvention
Etat DETR (25 %)	28 050	7 013
TOTAL DES SUBVENTIONS		7 013
Commune autofinancement (75 %)		21 038
TVA		5 610

Reste à charge de
la commune**26 648****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'ADOPTER** a demande de subvention au titre de la DETR 2024 selon les plans de financement définis ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance

Damien QUATREFAGES

Le Maire

Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le1.2.FEV. 2024.....
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le1.2.FEV. 2024.....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.